
Réunion de la commission Emploi, qualification et
revenus du travail du 10 avril 2014

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 10 avril 2014 sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS. Outre l'examen des demandes d'opportunité d'enquêtes et des points d'information sur le moyen terme 2014-2018 et le processus de labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, elle a été consacrée aux thèmes de la rénovation de l'enquête emploi et du projet EseG de nomenclature socioéconomique européenne.

Jean-Christophe Sciberras, président de la commission, a prononcé un avis favorable d'opportunité aux quatre **projets d'enquête** présentés en début de séance. Il a fait ensuite un **point d'information sur le moyen terme 2014-2018** du Cnis en souhaitant qu'à la prochaine réunion le suivi des avis et orientations adoptés par l'Assemblée plénière du 30 janvier débute par une ébauche de calendrier de mise en œuvre.

Claudine Gasnier, pour l'Autorité de la statistique publique (ASP), après avoir rappelé le rôle de l'ASP et les diverses procédures de labellisation des statistiques administratives, a indiqué que le compte rendu de la séance du 26 mars de l'ASP consacrée au **processus de labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** serait mis en ligne sur le site de l'ASP en début de semaine suivante. À une question de la CGT sur les difficultés qu'une éventuelle labellisation de ces séries pourrait occasionner aux utilisateurs les comparant aux séries de chômage au sens du BIT, Pierre Audibert, secrétaire général du Cnis, a répondu que la perplexité règne d'ores et déjà dans l'esprit du public mais que la pédagogie adéquate pourrait être débattue en commission dans l'esprit du rapport « De Foucauld » (Cnis n°108, 2008).

Sylvie Le Minez et Pierre-Yves Cabannes, de l'Insee, ont présenté la **rénovation de l'enquête emploi en continu** destinée à en améliorer la qualité et la précision des résultats trimestriels. Achevée début 2013, cette rénovation a porté sur l'augmentation de la taille de l'échantillon, l'harmonisation du protocole appliqué aux départements d'outre-mer (hors Mayotte) avec celui de la métropole, la généralisation d'une enquête auprès des non-répondants, la rénovation du questionnaire et la refonte de l'application informatique. Les intervenants ont détaillé les conséquences des modifications apportées au questionnaire pour l'adapter à la fois aux évolutions du marché du travail, aux besoins des utilisateurs et à la réglementation européenne. Globalement, elles ont pour effet de diminuer d'un demi point le taux de chômage mais n'ont pas d'impact sur son évolution après réropolation. La situation relative de la France en Europe est quasiment inchangée. Il est à noter que le changement de questionnaire contribue, à égalité avec le changement de concept du « halo » à augmenter de moitié le nombre de personnes classées dans le « halo » autour du chômage. Le concept de halo est désormais articulé avec celui d'Eurostat : les définitions sont harmonisées pour les composantes 1 (personnes recherchant un emploi et non disponibles) et 2 (personnes disponibles, souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi). Le halo publié par l'Insee comporte toutefois une troisième composante non prise en compte par Eurostat (personnes souhaitant travailler mais ne cherchant pas d'emploi et non disponibles). Les principales séries d'emploi, de chômage, de halo, de sous-emploi entre 2003 et 2012 ont été réropolées avec les nouvelles conventions. Les séries complémentaires seront publiées à l'été 2014.

Au cours du débat qui a suivi, les questions ont notamment porté sur la définition et la rémunération des activités informelles (CGT) et sur l'enregistrement des congés parentaux (Unaf). Edith Archambault (Université Paris 1) a regretté que la recommandation du BIT relative à l'interrogation sur le bénévolat n'ait pas été reprise. Nicole Roth, rapporteure pour l'Insee, a répondu que le sujet n'était pas encore au cœur des délicats arbitrages sur l'ajout de questions à l'enquête européenne sur les Forces de travail. Olivier Marchand a ajouté que les recommandations du BIT adoptées à la Conférence internationale du

travail d'octobre 2013 envisageaient deux systèmes disjoints de comptabilisation des formes de travail (effectué *versus* rémunéré) à partir de dispositifs distincts d'enquêtes et allaient probablement trouver une traduction par Eurostat avant la prochaine vague de recensements européens.

En conclusion, la commission s'est félicitée que l'enquête emploi ait évolué dans le sens des recommandations du rapport De Foucauld et de l'harmonisation européenne. Elle a salué le travail de rétopolation effectué pour remédier aux ruptures de séries et fournir une mesure cohérente des évolutions des principaux indicateurs du marché du travail. Elle a invité l'Insee et la Dares à poursuivre leurs travaux d'analyse et leurs échanges avec la commission pour clarifier les écarts d'évolution entre chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Monique Meron et Michel Amar, de l'Insee, ont ensuite exposé la démarche de l'*ESSnet* (réseau d'experts du système statistique européen) constitué par Eurostat autour d'un projet de **nomenclature socioéconomique européenne (European Socio-economic Groups, ESeG)**. Pour respecter la commande d'Eurostat (à savoir construire l'ESeG à partir de la classification internationale type des professions Citp-Isco 2008 à deux chiffres et des *core variables* du tronc commun des enquêtes européennes auprès des ménages), le groupe de quatre pays (France, Italie, Hongrie, République tchèque) a engagé une large concertation avec les instituts nationaux de statistique (INS) et les chercheurs spécialistes et recherché le consensus le plus large. Différents prototypes ont été testés sur les microdonnées des enquêtes européennes phares quant à leur pertinence eu égard aux principales thématiques socio-démographiques. La classification proposée *in fine* repose exclusivement sur l'Isco 2008 à deux chiffres et le statut d'emploi (salarié / non salarié). Elle se compose de neuf groupes (dont sept pour les actifs) mais comporte un niveau plus détaillé à deux chiffres de 42 sous-groupes permettant des agrégations modulables selon le souhait des utilisateurs. Pour les actifs, **petits entrepreneurs mis à part**, la stratification considère quatre grands paliers de qualification (peu qualifié, qualifié, intermédiaire, supérieur) avec un dédoublement horizontal de deux paliers (managers *versus* experts à l'étage supérieur et employés *versus* ouvriers à l'étage qualifié). Le regroupement des professions peu qualifiées, la distinction entre cadres managers et cadres experts et l'absence d'identification des agriculteurs au premier niveau de l'ESeG constituent les principales caractéristiques qui différencient celle-ci du niveau agrégé de la nomenclature PCS française des professions et catégories socio-professionnelles. Toutes les deux partagent néanmoins des critères essentiels de construction.

Alain Chenu (Sciences Po Paris), discutant, a souligné l'importance de l'adoption d'une nomenclature socio-économique européenne et l'intérêt de sa mise en place, particulièrement dans la perspective d'études comparées sur la mobilité sociale intergénérationnelle. Il a relevé que les nomenclatures sociales existant dans les pays ayant répondu à la consultation de l'*ESSnet* faisaient également (à l'exception peut-être de celle du Royaume-Uni) principalement appel au statut et à la qualification, ce qui augurait plutôt bien d'une possible convergence vers la classification proposée. Il a jugé globalement satisfaisante la hiérarchie verticale de l'ESeG et pertinentes les options prises de dédoublement horizontal (même si la distinction entre « cols bleus » et « cols blancs » aurait, elle aussi, été souhaitable pour les moins qualifiés). Il a tenu pour essentiel de mettre en œuvre la nomenclature ESeG avec un niveau de détail à deux chiffres, de manière à pouvoir caractériser des sous-groupes (enseignants, employés de commerce, agriculteurs...) susceptibles de contribuer fortement à l'hétérogénéité de leurs groupes d'appartenance.

Les participants se sont interrogés sur les distinctions « ouvriers / employés », « cadres managers » / « cadres experts » et public / privé. La CGT a jugé nécessaire de maintenir le clivage entre cols bleus et cols blancs. L'APEC a estimé difficile dans certains cas le classement des cadres entre « managers » et « experts ». La terminologie a également fait l'objet de débats, notamment sur le terme managers *versus* dirigeants, terminologie jugée acceptable par l'APEC, contestée par d'autres participants. Les intervenants ont confirmé que l'ESeG ne permet pas de faire la distinction public / privé, pourtant porteuse de sens au niveau européen aussi, et qu'il faudra, pour faire cette distinction, recourir à la variable « secteur d'activité ». Ils se sont déclarés ouverts à des propositions d'autres équivalents français aux libellés anglais.

À l'issue de la discussion, la commission a réaffirmé l'intérêt d'une catégorisation européenne commune des positions sociales des individus et encouragé l'Insee à poursuivre la promotion des travaux de l'*Essnet* auprès d'Eurostat pour une prise en compte effective de l'ESeG dans les statistiques européennes. Consciente de l'importance de l'usage de la PCS en France dans le débat

social, mais aussi des contraintes qui pourraient être liées à l'utilisation simultanée de deux nomenclatures, elle a demandé qu'une réflexion s'engage sur leur articulation.